



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Votre pétition 2289 – Kontaktformular am Internet un Ministären an Verwaltungen

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de la Fonction publique au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Pétition 2289 – Kontaktformular am Internet un Ministären an Verwaltungen

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 27 avril 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de la Fonction publique.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION 2289

Intitulé de la pétition:

Kontaktformular am Internet un Ministären an Verwaltungen

Texte de la pétition:

Här Präsident

Als Bierger kann een iwwert en Kontaktformular am Internet un Ministären an Verwaltungen Ufroen stellen.

Et kennt fir, dat een keng Äntwert kritt. Leider huet een och keen Beweis, dat een iwwerhaupt eng Ufro gemaach huet.

Fir dësen Zoustand ze verbesseren sollt een automatisch

- eng Nummer matgedeelt kréien ënnert där d Ufro enregistriert ginn ass
- direkt eng Kopie vun senger Ufro per Email zougeschéckt kréien

Vill Gréiss
Reiter Romain

Dépôt: le 18.03.2022 à 10:13

Pétitionnaire: Romain Reiter